



CADRE DE RÉFÉRENCE

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
2023-2024



Table des matières

Postulats	2
Analyse de la situation	2
Constats importants	3
Mesures de prévention	5
Les mesures assurant la confidentialité de tout signalement et de toute plainte	8
Le processus global d'intervention	8
Nouvelle section : Loi sur le protecteur à l'élève	12
Violence à caractère sexuel	13
Protocole d'abus sexuel à l'école et dans le transport	13
ANNEXE	14
Arbre décisionnel lors d'un signalement d'une situation	15
École	15
Arbre décisionnel lors d'un signalement d'une situation	17
Transport	17
Processus gradué d'intervention en matière de violence et d'intimidation	19
Le protecteur national de l'élève : processus de plainte	22
Mesures de sécurité et comportements attendus dans le transport scolaire	23
Avoir des comportements sécuritaires sur les réseaux sociaux!	24
Qu'est-ce que la cyberintimidation?	25

Postulats

Conformément à l'article 63.2, le plan de lutte doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par l'établissement envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents. Il doit également prévoir les démarches qui doivent être entreprises par l'établissement auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.

Conformément à l'article 63.1.4 de la Loi de l'enseignement privée, les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte doivent prévoir celles pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Analyse de la situation

Type d'école : Le Centre Académique Fournier inc est une école spécialisée qui accueille quelque 350 élèves de la maternelle au parcours de formation axée sur l'emploi aux prises avec des difficultés d'adaptation. Nos élèves vivent avec des problématiques diversifiées (Ex. Trouble d'opposition avec provocation, trouble de l'attachement, trouble de la conduite, trouble dysruptif de dysrégulation émotionnelle, troubles dépressifs, trouble grave du comportement, troubles anxieux, trouble du spectre de l'autisme, syndrome Gilles de la Tourette,

trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, troubles langagiers, etc.), des manifestations agressives et destructrices de nature antisociale. Ces manifestations engendrent d'importantes limitations dans l'accomplissement des activités scolaires normales.

Constats importants

<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>PFAE</i>	<i>Transport</i>
<p>Nous observons la présence de grands défis comportementaux, sociaux et émotionnels liés à leurs besoins particuliers. En conséquence, nous avons plusieurs élèves qui « explosent » : action de lancer des objets, détruire le matériel, frapper dans les murs, etc.</p>	<p>Nous notons des situations d'intimidation qui se déroulent dans les corridors, la grande salle et dans les salles de bain.</p> <p>Nous notons une augmentation de la cyberintimidation (proférer des menaces et violences verbales) sur les plateformes de jeux en ligne (Ex. Xbox) et applications de communication (Ex. Instagram).</p>	<p>Nous observons des situations d'intimidation qui semblent persister davantage dans le temps (persistance) qu'au primaire et secondaire.</p> <p>Comme au secondaire, nous notons un « effet d'entraînement » en classe lors d'insultes envers un élève. Les élèves ont tendance à se mettre plusieurs contre un seul élève.</p>	<p>Nous constatons que dans le transport, les situations de conflits dégénèrent rapidement en violence physique.</p> <p>On relève beaucoup de menaces de mort envers les élèves et le personnel.</p> <p>Nous sommes plus limités en termes de mesures d'interventions « sur-le-champ » dans le transport en fonction de l'environnement et</p>

<p>Nous notons la présence de violences verbales et physiques entre les élèves et envers le personnel.</p> <p>On relève également des menaces de mort envers le personnel et menaces d'amener une arme.</p> <p>Nous avons noté que des situations conflictuelles tendent à dégénérer en violence physique sur la cour d'école.</p> <p>Les transitions au retour de récréations/les cours de spécialistes, les arrivées et les</p>	<p>Plusieurs situations conflictuelles dégènèrent en « bataille » sur la cour de récréation.</p> <p>Comme au primaire, nous notons la présence de violences verbales et physiques entre les élèves et envers le personnel. On relève beaucoup de menaces de mort envers le personnel et port d'armes à l'école.</p> <p>On note un « effet d'entraînement » en classe lors d'insultes envers un élève. Les élèves ont tendance à se mettre plusieurs contre un seul élève.</p>	<p>Présence de regroupement nombreux contre des élèves.</p> <p>Nous notons plusieurs situations où des élèves ont amené des armes à l'école (Ex. couteau de cuisine, lames de rasoir, faux fusil, etc.)</p> <p>On relève également des menaces de mort envers les élèves et le personnel.</p>	<p>du manque de ressource humaine. Il nous faudrait des accompagnateurs formés dans tous les transports.</p>
---	---	---	--

départs vers les autobus sont des moments fragiles où des situations d'intimidation et de violence peuvent se produire.	On retrouve de plus en plus de vidéo filmée et propagée sans consentements entre les élèves et déposée sur les réseaux sociaux.		
---	---	--	--

Mesures de prévention

Offrir une intervention préventive universelle sur l'intimidation, la violence, la cyberintimidation, l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies ainsi que la diversité des genres à tous les groupes.

Offrir une intervention préventive universelle sur la gestion du stress et la gestion des émotions à tous les groupes.

Offrir une intervention préventive sélective sur l'intimidation et la violence en plus petits groupes pour la clientèle à risque.

Offrir un soutien professionnel ciblé pour la clientèle à risque.

Offrir un soutien au développement des comportements positifs dans l'objectif de développer de meilleures habiletés sociales.

Dans le cadre des animations en classe, offrir des activités d'intégration aux élèves.

Offrir une formation et un cadre référentiel aux surveillants axée sur la surveillance active.

Améliorer la diffusion des informations avec le personnel et les parents (stratégie de diffusion numérique).

Offrir aux parents des capsules d'information sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation, de violence, de cyberintimidation, d'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies ainsi que de la diversité des genres.

Revoir l'organisation interne de l'école tel que le plan de surveillance stratégique, le mode de vie et les règles de conduite.

Revoir les lignes directrices de la gestion de classe avec les nouveaux enseignants.

Retrait du droit à l'accès des cellulaires en classe. Nous l'utiliserons davantage comme levier d'intervention et de récompense auprès des élèves.

Offrir la formation SEXTO à tous les professionnels afin d'agir rapidement et efficacement lors de situation d'autoexploitation juvénile.

Offrir des activités de formation obligatoire à tout le personnel afin de contrer l'intimidation et les violences à caractère sexuel.

Offrir de la formation au personnel de l'école sur l'approche bienveillante et sur l'approche centrée sur l'attachement.

Mettre accessible de la documentation sur les procédures à suivre dans le cahier d'accueil de l'école pour le personnel.

Améliorer l'efficacité du mécanisme de dépistage et d'interventions à l'école.

Augmenter et faciliter la participation des parents au processus de dépistage et de signalement de situations d'intimidation et de violence.

Mettre à disponibilité des éducateurs pivot sur la cour d'école et dans les transitions, arrivée et départ afin de travailler la résolution des conflits et l'encadrement des élèves.

Augmenter la fréquence des rencontres avec les policiers communautaires (plus d'une fois par mois).

Augmenter la fréquence des rencontres avec les surveillants afin de les sensibiliser à l'intimidation et aux interventions prescrites.

Supervision clinique du personnel enseignant et non enseignant afin de cibler rapidement toutes problématiques potentielles.

Offrir des mesures d'accompagnement exceptionnelles pour soutenir les victimes d'intimidation et acteurs durant les récréations et les transitions.

Centraliser toutes informations, signalements, interventions en matière de violence et d'intimidation afin d'améliorer la communication et l'efficacité du service.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Diffuser le plan de lutte, les objectifs et les personnes à contacter en cas de besoin.

Diffuser le mode de vie de l'élève et celui des parents de l'école/transport et les règles de conduite à suivre à l'école.

Établir des moyens de communication variés (téléphone, courriel) et des stratégies de diffusion numérique afin de favoriser l'efficacité des échanges avec les parents.

Offrir des capsules interactives et de la documentation sur des sujets variés tels les habiletés sociales et la résolution de conflit afin de soutenir le développement des comportements positifs à la maison.

Offrir une liste des ressources communautaires et services accessibles aux parents.

Accompagner les parents dans la recherche de services externes en cas de besoin.

Offrir un suivi post-intervention aux familles des victimes, des acteurs et des témoins qui varie selon les besoins de la famille.

Convocation à des rencontres en présence ou en virtuel.

Encourager les parents à suivre les procédures de signalement.

Offrir le soutien des services professionnels de l'école.

Les mesures assurant la confidentialité de tout signalement et de toute plainte

Toutes plaintes de parents, élèves, intervenants ou autres sont traitées individuellement. Nous assurons une confidentialité des propos et des noms en toutes circonstances pendant l'enquête, l'intervention et la post intervention.

Les fiches de signalement sont consignées dans un dossier qui est partagé uniquement avec la direction de l'école. Si la fiche doit être partagée avec une tierce personne, le nom des élèves concernés y est retiré afin d'assurer la protection des informations confidentielles.

Les rencontres avec les élèves se déroulent dans un bureau où la confidentialité des propos est priorisée.

Les mesures d'encadrement et sanctions émises lors d'une situation d'intimidation ou de violence sont aussi confidentielles. Seul l'élève, les intervenants concernés et les parents sont avisés de ces mesures.

Le processus global d'intervention

Le mécanisme d'interventions lors du signalement d'une situation de violence ou d'intimidation est un processus gradué (*annexe 3*). Les personnes responsables déterminent du niveau d'intervention en fonction de l'âge de l'élève, de la **gravité de la situation** et de la **répétition du geste**.

Groupes d'individus ciblés	Les mesures de soutien et d'encadrement	Les sanctions disciplinaires	Suivi offert
Victimes (V) Acteurs (A)	Rencontre avec l'éducateur ou le professionnel pivot (V-A-T).	Retrait immédiat de classe pour procéder à l'enquête.	Suivi post-intervention avec les élèves et les parents qui varie en fonction des besoins.

<p>Témoins (T)</p> <p>Parents (P)</p>	<p>Diffusion de l'information aux intervenants concernés pour assurer une supervision et un soutien (V-A-T).</p> <p>Appels aux parents afin de les informer de la situation et d'offrir un soutien personnalisé (P).</p> <p>Plan d'action et discussion de cas : rencontre clinique qui vise à mettre en lumière des objectifs et mettre en place des mesures particulières selon la gravité de la situation (V-A-T).</p>	<p>Gestes de réparation et travaux communautaires.</p> <p>Retrait des récréations à court ou à long terme.</p> <p>Horaire parallèle et horaire mitigée.</p> <p>Suspension à l'interne qui varie entre de petites périodes à 2 jours consécutifs.</p> <p>Mesure de fouilles pour les élèves (supposition) qui amènent des armes, à court ou à long terme.</p>	<p>Suivis professionnels internes.</p> <p>Accompagnement vers des services professionnels externes.</p> <p>Rencontres multidisciplinaires à l'école.</p> <p>Rencontre de suivi post-intervention avec les policiers communautaires.</p>
---	--	--	---

	<p>Mesure d'accompagnement dans les moments ou lieux qui sont plus vulnérables (transitions, récréations) (V-A-T).</p> <p>Tableau de récompense pour valoriser et encourager les comportements prosociaux (V-A-T). SCP</p> <p>Transport : suivi quotidien avec un intervenant du transport (V-A-T).</p> <p>Utilisation d'un carnet de transport pour assurer un suivi dans certain cas (V-A-T).</p>	<p>Suspension à l'externe qui varie entre 1 journée à 3 jours.</p> <p>Retrait temporaire des cours de spécialistes.</p> <p>Temps à reprendre aux récréations ou lors d'activités.</p> <p>Retrait des sorties scolaires.</p> <p>Retour de suspension en présence d'un parent/intervenant.</p> <p>Suspension du transport qui varie entre 1 journée à 3 jours.</p>	
--	---	--	--

		<p>Facture à payer en fonction des frais encourus par l'école/transport lors de bris.</p> <p>Plainte policière et/ou signalement à la protection de la jeunesse.</p> <p>Suspension indéterminée de l'école.</p> <p>Suspension indéterminée du transport.</p> <p>Expulsion du transport et de l'école.</p>	
--	--	---	--

Nouvelle section : Loi sur le protecteur à l'élève

Selon l'article 21 de la *Loi sur le protecteur national à l'élève*, voici les obligations des milieux scolaires :

- Informer les élèves, les enfants et leurs parents de la possibilité de formuler une plainte en application de la procédure de traitement des plaintes.
- Informer les élèves et leurs parents de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève.

À partir du **28 août 2023**, un nouveau mécanisme uniformisé de traitement des plaintes et des signalements sera mis en place par le gouvernement du Québec. Cette loi aura pour but d'assurer le respect des droits des élèves et des parents au regard des services rendus et de prévenir les violences à caractère sexuel dans les écoles. Un protecteur régional (Montréal), coordonné par le protecteur national de l'élève, est mandaté à traiter les plaintes et signalements afin d'émettre des **recommandations relatives aux services offerts par le milieu scolaire**.

Chaque école privée se doit de désigner un **responsable de traitement des plaintes** (RTP). Cette personne, en plus des obligations liées aux traitements des plaintes, doit **informer les élèves et les parents de la possibilité de formuler une plainte lorsqu'ils ont le sentiment que leurs droits ont été lésés et ce, par différentes façons de diffusion (ex. Site internet, réseaux sociaux, affichages, etc.)**. Donc, tout processus de plainte doit d'abord être adressé à l'école, sauf dans le cas de **violence à caractère sexuel** où les parents et l'élève peuvent communiquer directement avec le protecteur régional de l'élève.

Violence à caractère sexuel

Lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un enfant de moins de 18 ans subit ou risque de subir un abus sexuel, la loi oblige de signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai. Le signalement doit être fait sans égard aux moyens qui peuvent être pris par les parents pour mettre fin à la situation.

Numéro de téléphone selon votre région :

- Francophone : [Coordonnées du DPJ - Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- Anglophone : BATSHAW 514-935-6196

Protocole d'abus sexuel à l'école et dans le transport

Une fois qu'un membre du personnel de l'école ou du transport est avisé de la situation :

- Arrêt immédiat de la situation en séparant la victime et l'auteur et mise en place de mesures sécuritaires temporaires.
- Rencontrer séparément les élèves impliqués en commençant par la victime afin de documenter la situation (gravité, nature des gestes posés, personnes impliqués) et lui mentionner son droit de porter plainte pour ensuite rencontrer les témoins et auteurs.
- Évaluer la légalité de l'acte et le risque de récurrence : évaluer si l'intervention doit être gérée par l'école ou par un partenaire.
- Évaluer les circonstances : accidentelles ou délibérées.
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien.
- Instaurer des mesures de soutien et/ou des sanctions.

ANNEXE

Arbre décisionnel lors d'un signalement d'une situation

École

Tout adulte, enfant ou intervenant qui travaille à l'école signale la situation à **l'enseignant, à l'éducateur spécialisé et/ou professionnel responsables** de l'élève.

Tous parents peuvent directement contacter **l'enseignant, l'éducateur spécialisé, le professionnel responsables de l'élève** ou membres de la **direction** pour signaler une situation.

Les éducateurs pivots ont une évaluation sommaire de la situation.

L'éducateur pivot constate que la situation relève :

<p>Incident de violence majeure Intimidation</p>  <p>Signalement à Stéphanie Taché pour processus d'enquête complet</p>	<p>Conflits</p>  <p>Résolution de conflits par les éducateurs spécialisés.</p>
---	--

Stéphanie Taché:

Processus d'enquête complet:

Rencontre avec les personnes concernées

- i. Victime(s)
- ii. Acteur(s)
- iii. Témoin(s)

Remplir la feuille de signalement.

Déterminer le niveau d'intervention en fonction de **l'élève**, de la **gravité de la situation** et de la **répétition du geste**.

Application des sanctions graduées :

La décision de suspension (interne ou externe) revient **uniquement** à la direction.

Déposer la fiche de signalement au dossier confidentiel.

Entrer les données dans le registre.

PERSONNES À CONTACTER :

Stéphanie Taché	514-321-2642	poste 212	stache@academiefournier.qc.ca
Emily Cloutier Légaré	514-321-2642	poste 226	ecloutierlegare@academiefournier.qc.ca
Paola Gravino	514-321-2642	poste 223	pgravino@academiefournier.qc.ca
Isabelle Couture	514-321-2642	poste 232	icouture@academiefournier.qc.ca

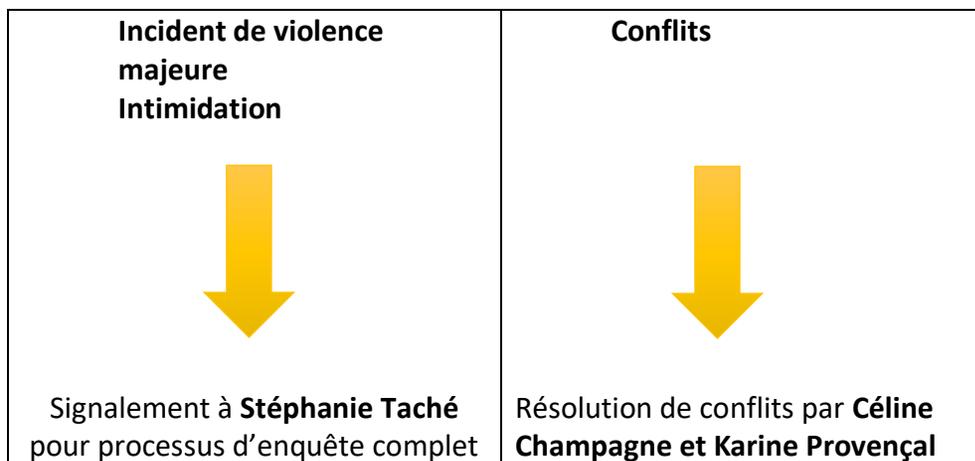
Arbre décisionnel lors d'un signalement d'une situation

Transport

Un adulte, un enfant ou un parent signale la situation à **Carole Beaudoin**.

Céline Champagne et **Karine Provençal** fait une évaluation sommaire de la situation.

Elles constatent que la situation relève :



Stéphanie Taché:

Processus d'enquête complet:

Rencontre avec les personnes concernées :

- iv. Victime(s).
- v. Acteur(s).
- vi. Témoin(s).

Remplir la feuille de signalement.

Déterminer le niveau d'intervention en fonction de **l'élève**, de la **gravité de la situation** et de la **répétition du geste**.

Application des sanctions graduées :

Les niveaux d'intervention varient lors de situation dans le transport, en fonction de la sécurité.
La décision de suspension vient **uniquement** de Céline Champagne.

Déposer la fiche de signalement au dossier confidentiel.

Entrer les données au registre.

PERSONNES À CONTACTER :

Carole Beaudoin **514-929-2642**

Céline Champagne **514-892-2642**

Stéphanie Taché **514-321-2642**

poste 212

cbeaudoin@autobusunion.ca

cchampagne@autobusunion.com

stache@academiefournier.qc.ca

Processus gradué d'intervention en matière de violence et d'intimidation

- *Niveau 1 :*

Retrait de classe immédiat et rencontre avec les élèves concernés pour procéder à une enquête complète

Appel aux parents pour aviser de la situation, des mesures et des sanctions

Signalement à l'enseignant et aux intervenants concernés

Geste de réparation

Plan d'action.

- *Niveau 2 :*

Retrait immédiat de classe et rencontre avec les élèves concernés pour procéder à une enquête complète

Suspension interne de demi-journée (peut varier selon l'âge de l'élève et la gravité du geste)

Appel aux parents avec suivi post-intervention

Signalement à l'enseignant et aux intervenants concernés

Geste de réparation-temps alloué à un geste significatif envers la victime (plus important qu'en niveau 1).

Courriel à la direction des services complémentaires pour une demande de **discussion de cas.**

- *Niveau 3 :*

Retrait de classe et rencontre avec l'élève pour procéder à l'enquête

Suspension interne d'une journée (peut varier selon l'âge de l'élève et la gravité du geste)

Si la situation se déroule aux récréations et/ou dans les cours de spécialistes : **mesure de supervision ou d'accompagnement**

Demande de service : **participation à un atelier** d'habiletés sociales en petit groupe

Suivi post-intervention à plus long terme avec les parents

Signalement à l'enseignant et aux intervenants concernés

Geste de réparation.

- *Niveau 4 :*

Retrait de classe (plus longtemps en fonction de l'âge et du geste)

Si la situation se déroule aux récréations : **retrait pour un temps déterminé.**

Mesure d'accompagnement lors des transitions.

Convocation des parents à une rencontre en présence de l'élève, Stephanie Tâché (responsable du climat scolaire) et Jonathan Taylor (équipe d'intervention).

Demande de service : **suivi professionnel en individuel.**

Signalement à l'enseignant et aux intervenants concernés.

Geste de réparation.

- *Niveau 5 :*

Retrait de classe (plus longtemps en fonction de l'âge et du geste).

Si la situation se déroule aux récréations : **retrait indéterminé** en fonction du geste et de l'âge.

Convocation du policier communautaire.

Rencontre avec l'élève en présence de la direction et du professionnel pivot.

Revue des mesures extraordinaires avec possibilité d'horaire parallèle et horaire mitigée.

Signalement à l'enseignant et aux intervenants concernés.

Geste de réparation.

Signalement à la protection de la jeunesse (selon la situation de l'élève) ou **plainte criminelle**.

Le protecteur national de l'élève : processus de plainte



*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si :

1. Il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2. La plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

** Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Mesures de sécurité et comportements attendus dans le transport scolaire¹

Dans le transport scolaire, voici les comportements que tu dois adopter :

- Tu restes assis à ta place pendant le transport.
- Tu parles doucement aux autres et à ton chauffeur.
- Tu gardes ton sac d'école et ta boîte à lunch proche de toi.
- Tu ne peux pas lancer des objets par la fenêtre et dans le transport.
- Tu gardes toutes les parties de ton corps à l'intérieur de l'autobus.
- Tu t'abstiens d'endommager ou de détruire le matériel.
- Tu t'abstiens de tous propos ou de gestes indécents.
- En tout temps, tu respectes les autres en paroles et en gestes.
- Tu t'abstiens de manger ou de boire dans le transport.
- Tu t'abstiens de fumer ou de vapoter dans le transport.
- Tu t'abstiens de jeter tes déchets au sol, de cracher, d'étendre des sécrétions ou tout autre matière dans le transport.
- Tu t'abstiens d'avoir en ta possession, de consommer, de distribuer, de donner ou de vendre de la drogue ou de l'alcool dans le transport.
- Aucune forme de violence verbale, physique ou psychologique ne sera tolérée envers quiconque.
- Tu t'abstiens d'avoir en ta possession une arme blanche ou une arme à feu.
- Aucune forme d'harcèlement, de menace ou d'intimidation envers quiconque ne sera tolérée.

Avoir des comportements sécuritaires sur les réseaux sociaux!²

- Quand tu affiches un contenu sur Internet, rappelle-toi qu'il est là pour rester et que tu peux en perdre le contrôle. Ce contenu peut être partagé et modifié par tous.
- Lorsqu'il s'agit de prendre des photos pour les envoyer à tes amis, rappelle-toi qu'une fois sur Internet, elles peuvent être impossibles à récupérer ensuite.
- Respecte les autres et évite de dire des choses désobligeantes sur les autres.
- Respecte-toi, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de photos intimes. Rappelle-toi que les photos se partagent.
- Tu ne peux jamais vraiment savoir avec qui tu communique. N'accepte pas de demandes d'amis que tu n'as pas rencontrés en personne.

¹ Commission scolaire des Samares. Règles de conduites et de sécurité dans le transport scolaire. <https://cssamares.ca/wp-content/uploads/Regles-conduite-et-securite-TR-2018-08-30.pdf>

² Santé publique du Canada. Comme pouvez-vous prévenir la cyberintimidation? <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/cbr-scr/cbrblng/prnts/prvnt-cbrblng-fr.aspx#a03>

Qu'est-ce que la cyberintimidation?

La cyberintimidation peut prendre différente forme :

- Tourmenter, rabaisser et injurier;
- Exclusion : tenir délibérément certaines personnes à l'écart d'échanges sociaux en ligne (comme des conversations par messagerie instantanée ou par courriel);
- Répandre des rumeurs;
- Envoyer des messages d'insultes ou dénigrer : attaquer verbalement une personne en utilisant un langage agressif ou dénigrant (p. ex., insultes, bigoterie ou autres expressions hostiles);
- Harcèlement en ligne : envoyer à répétition des messages offensants à une personne;
- Cyberharcèlement : harcèlement en ligne qui comprend l'intimidation et les menaces de faire du mal;
- Cyberdiffamation : créer, afficher ou diffuser des informations ou des images délicates, privées ou embarrassantes (y compris des images trafiquées);
- Se faire passer pour quelqu'un ou se créer une fausse identité afin de tromper une autre personne (arnaqueur);
- Noter des aspects d'une personne (comme son apparence ou sa personnalité) sur un site de notation;
- Créer des sites Web désobligeants qui ridiculisent, tourmentent et harcèlent la victime ciblée.